



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO**

Séance du 23 septembre 2026

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil Municipal : **23**
- En exercice : **23**
- Quorum : **12**
- Présents à la séance : **17**
- Qui ont pris part à la délibération : **21**

Date de la convocation : 07/09/2026

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX** et le **VINGT-TROIS** du mois de **SEPTEMBRE**, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur ROSSI Michel**, Maire de Ville-di-Pietrabugno.

Présents : MM. **AGOSTINI-SALGE. COMTE I. GERIN J. GUAITELLA-PALMIERI C. GUAITELLA-TUSOLI C. LEONETTI I. MAGGIOTTI J. MINARD E. NAPPI M. PETRI-GUASCO E. PUSCEDDO J ép CALLIER. RAFFAELLI O. ROSSI M. SAVELLI J.M. SIMONI J. VALERY JN. VALLICIONI JF.**

Absents ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire
ANDREI Pierrick	ROSSI Michel
CASANOVA Stéphane	GUAITELLA-PALMIERI Corinne
FRANCESCONI Marie	NAPPI Marianne
MARTINETTI Fabrice	PETRI-GUASCO Emmanuel

Absents excusés : ROSSI J.P. SAVELLI M.

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que le quorum est atteint : **17** conseillers présents, **6** conseillers absents dont **4** ayant donné mandat de vote.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame GUAITELLA-PALMIERI Corinne, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. Le procès-verbal de la séance du **8 juillet 2026** est lu et approuvé à l'unanimité.

Délibération n° de-230926-068

Domaine : 7.1 Décision budgétaires

Décision budgétaire modificative n°2

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-11, L.2311-1 et L.2313-1 ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Vu le budget primitif 2026 adopté le 29 avril 2026 ;

Considérant qu'une anomalie a été constatée par le Service de Gestion Comptable de Borgo sur le compte 2761 – Créances pour avances en garantie d'en

Considérant que cette régularisation nécessite un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 203 478,11 € inscrit au chapitre 123 en dépenses de fonctionnement et au chapitre 021 en recettes d'investissement ;

Accusé de réception en préfecture

02B-212003537-20260923-de-230926-068-DE

Date de télétransmission : 28/09/2026

Date de réception préfecture : 28/09/2026



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO**

Séance du 23 septembre 2026

Délibération n° de-230926-068 (suite)

Le Maire indique qu'afin de régulariser cette situation et de rétablir la correcte imputation comptable des opérations concernées, il convient de procéder à une régularisation portant sur un montant de 203 478,11 €, correspondant à la part des intérêts indûment enregistrée au compte 2761.

Il précise qu'il convient d'inscrire une dépense de 203 478,11 € au chapitre 023 ainsi qu'une recette d'un montant identique de 203 478,11 € au chapitre 021.

Ce virement de section à section permet de dégager les crédits nécessaires à la réalisation de la régularisation comptable et d'assurer l'équilibre budgétaire de l'opération.

Le maire donne lecture des modifications à apporter au budget :

Section de fonctionnement

Dépense : Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) : + 203 478,11

Recette : Chapitre 76 (art 7621) : + 203 478,11

Section d'investissement

Dépense : Chapitre 27 (art 2761) : +203 478,11

Recette : Chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement) : + 203 478,11

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1/ **Décide** d'adopter la décision budgétaire modificative n°2 ;
- 2/ **Décide** d'approuver le virement de **203 478,11 €** de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, selon les modalités suivantes :
 - **Chapitre 023** – Virement à la section d'investissement : **203 478,11 €** en dépenses de fonctionnement ;
 - **Chapitre 021** – Virement de la section de fonctionnement : **203 478,11 €** en recettes d'investissement.
- 3/ **Décide** d'approuver la régularisation comptable du compte 2761 pour un montant de **203 478,11 €**, avec :
 - l'émission d'un mandat au compte 2761 (créances pour avance en garantie d'emprunt) pour **203 478,11 €** ;
 - l'émission d'un titre au compte 7621 – Produits des autres immobilisations financières pour **203 478,11 €**.
- 4/ **Charge** le maire de veiller à l'exécution de la présente délibération qui sera affichée et publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Michel ROSSI

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Maire,*

Accusé de réception en préfecture
02B-212003537-20260923-de-230926-068-DE
Date de télétransmission : 28/09/2026
Date de réception préfecture : 28/09/2026

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site de la Mairie : www.pietrabugno.com